

Galmiz pour un développement économique et social

Autor(en): **Flückiger, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(2006)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-956857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Galmiz pour un développement économique et social

Pour Hans Flückiger, urbaniste cantonal à Fribourg, le projet d'implantation d'une firme de renommée internationale sur le site de Galmiz constitue une opportunité qu'il a fallu planifier sur la base d'une réelle pesée des intérêts en présence. Conditionnée à plusieurs exigences, la venue d'une entreprise de cette importance a toutefois mis en lumière les difficultés inhérentes aux visions parfois contradictoires de l'aménagement du territoire et du développement économique et social. Améliorer la coordination entre les cantons et la confédération constitue un des principes de base pour permettre de réunir les conditions propices à un développement durable du territoire.

En décembre 2004, à Galmiz, une surface agricole de 55 hectares était classée en zone industrielle. La procédure préalable avait été approuvée par l'Office fédéral du développement territorial (ODT) et n'avait donné lieu à aucune opposition. Cette mise en zone était, cependant, liée à plusieurs exigences.

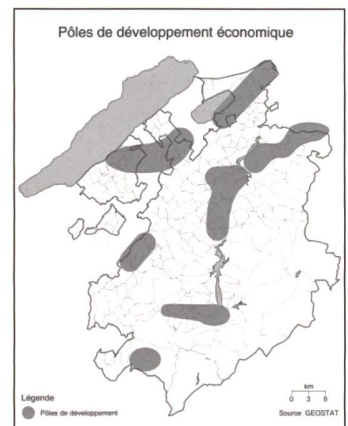
En premier lieu, l'ODT a demandé la pleine compensation des surfaces d'assolement concernées. Il a en outre été convenu que, si l'entreprise décidait de s'implanter sur le site de Galmiz, les modalités de cette compensation devaient être annoncées et celle-ci achevée avant le début des travaux. En second lieu, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions du canton de Fribourg (DAEC) conditionnait la mise en zone à la venue du « projet Redwood » (AMGEN). Si l'entreprise retenait un autre site, le retour immédiat du site en zone agricole devait être effectué. La décision de la DAEC a rendu obligatoire l'établissement d'un plan de détail afin de répondre aux questions liées à la mobilité, à la pollution de l'air, au bruit, à la protection des eaux et des sols ainsi qu'aux divers impacts sur les milieux naturels et le paysage.

En s'implantant dans le secteur de développement économique de Morat – Chiètres, le groupe de biotechnologie apporte, à mon sens, une plus-value considérable à la région mais constitue également une chance pour le sol dont le rendement agricole est dérisoire malgré les méthodes d'exploitation modernes. L'assainissement de cette zone marécageuse pour l'agriculture a nécessité, et nécessite encore, d'énormes dépenses tant en matière d'énergie que d'engrais. La

disponibilité de cette surface s'impose car elle n'est plus indispensable à l'agriculture locale, la terre glaiseuse ne convenant d'ailleurs qu'à la culture maraîchère. En outre, les 55 hectares de terrain comprendront des surfaces de compensation écologique sur au moins 7% de la superficie totale. Enfin, la surface par place de travail ne dépassera pas la valeur moyenne officielle. Connecté de manière optimale au système national des transports depuis Expo.02, situé à proximité des universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg, ce terrain offre encore l'avantage non négligeable, d'être équipé. En effet, il est déjà raccordé aux réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et d'égouts publics. Ces avantages en font un terrain concurrentiel, tant au niveau national qu'international. Si la firme américaine se détermine pour le site de Galmiz, le canton de Fribourg bénéficiera de retombées positives et mettra en place, en collaboration avec la commune et l'entreprise, une solution architecturale et paysagère exemplaire.

L'écho rencontré par la procédure d'affectation du sol a permis de constater qu'en Suisse, les conditions cadres doivent être améliorées. Le cas Galmiz a montré que peu de cantons sont préparés à répondre à une demande de surfaces industrielles aussi importantes. Ainsi, sur tout le territoire suisse, Galmiz a été le seul site de cette taille à avoir été proposé à l'entreprise pharmaceutique. Le cas Galmiz a, en outre, permis de révéler l'importance de la propriété foncière ou de la politique d'urbanisation des pouvoirs publics pour répondre à de telles demandes dans des délais raisonnables.

Nous sommes inéluctablement confrontés à la question du rôle des plans directeurs cantonaux, de leur contenu sur les problématiques facilitant les grands projets d'aménagement. Le plan directeur du canton de Fribourg aborde ces thèmes de manière très structurée : problématique, principes, répartition des tâches, mise en oeuvre et procédure pour la réalisation d'un projet. Les principes et, plus particulièrement, les critères de localisation jouent un rôle très important dans le cadre des grands projets, ces derniers n'étant pas définis dans le plan directeur cantonal. Cette façon d'approcher le plan directeur cantonal peut sembler en contradiction avec une planification positive. Néanmoins, interprétée de manière cohérente dans tous les domaines, la



► Hans Flückiger
Urbaniste cantonal de
Fribourg depuis 2004

Traduit de l'allemand par
Mme Anne-Lise Cochard

Zusammenfassung

Galmiz für eine wirtschaftliche und soziale Entwicklung

Die Ansiedlung eines Biopharmakonzerns in Galmiz würde dem Entwicklungsraum Murten – Kerzers einen beachtlichen Mehrwert bringen und ist auch eine Chance für den strapazierten Boden, welchem mit neuzeitlichen Agrarmethoden krampfhaft eine Rendite abgerungen werden muss. Die Einzonung wurde an verschiedene Bedingungen geknüpft: Kompensation der Fruchtfolgeflächen, Rückzonung falls der fragliche Konzern einen anderen Standort wählt und Detailplanverfahren. Das Gebiet grossräumig optimal ins nationale Verkehrssystem eingebunden und stellt eine strategische Lage zu den drei Universitäten Bern, Neuenburg und Freiburg dar.

Das Echo des Umzonungsverfahrens hat verdeutlicht, dass die Rahmenbedingungen in der Schweiz verbessert werden müssen. Nur wenige Kantone sind vorbereitet, um auf eine Anfrage nach grossen, zusammenhängenden Flächen zu antworten. Der Fall Galmiz hat auch verdeutlicht, welche Bedeutung der aktiven Grundstückspolitik der öffentlichen Hand zufällt.

Unweigerlich stellt sich die Frage, welche Aufgabe die kantonalen Richtpläne zu übernehmen haben und welche Aussagen zu räumlichen Grossprojekten notwendig sind. Im Freiburger Richtplan kommt den Grundsätzen und den Standortkriterien eine wichtige Rolle zuteil, da Grossprojekte im Plan nicht definiert und lokalisiert werden. Dies mag im Widerspruch zu einer Positivplanung zu stehen. Konsequenterweise über alle Themenbereiche angewendet, erfüllt aber die Philosophie der Grundsätze ihre Aufgabe. Schwieriger sind die (wirtschafts-)politischen Diskussionen in Zusammenhang mit unserem föderalistischen System. Zur wirtschaftlichen Entwicklung als raumplanerische Aufgabe gehört auch der Standortwettbewerb. Der Kanton Freiburg hat folgerichtig aus seiner wirtschaftsgeografischen Situation heraus reagiert und ein erstes und wichtiges Signal gesendet, sich nicht mit der passiven Rolle irgendwo zwischen den Metropolitanregionen Zürich, Basel und Genf abzufinden, wie dies das «Studio Basel» darstellt. Metropolitan ist eine Region dann, wenn sie global operiert und über die Landesgrenze hinausgreift. Die «stillen Zonen» als Pärke der Stadt Schweiz darzustellen und wirtschaftlich aufzugeben, ist für die stark wachsende Freiburger Bevölkerung inakzeptabel. Das vernetzte Städtssystem des Raumkonzepts Schweiz (ARE) hingegen erlaubt es dem Kanton, sich zu positionieren. Entsprechende politische und raumplanerische Überlegungen müssen unternommen und umgesetzt werden.

philosophie fixée dans le plan directeur cantonal, remplit pleinement sa mission. La Confédération n'a d'ailleurs émis aucun doute face aux différentes démarches du canton.

Les problématiques de l'aménagement et ses instruments sont parfois complexes mais, les sujets importants doivent faire l'objet de débats de fond objectifs. Les discussions politiques, et plus particulièrement de politique économique, ainsi que les questions en rapport avec notre système fédéraliste sont plus délicates. Manifestement, Galmiz a éveillé certaines craintes. Les cantons qui n'étaient pas concernés, de même que la Confédération ont constaté que la Suisse était peu préparée à ce genre de demandes.

L'aménagement du territoire doit se projeter dans l'avenir, être flexible tout en gardant une ligne de conduite claire. Dans ce domaine, comme dans le développement durable en général, des conflits éclatent souvent. Leur résolution implique une pesée équitable des différents intérêts en jeu. L'aménagement du territoire n'entre pas en con-

currence avec l'économie. Au contraire, il doit se pencher sur la question du développement économique, le rendre possible. La concurrence internationale fait partie du jeu. Le canton de Fribourg a logiquement réagi en tenant compte de sa situation économique et géographique et a envoyé un premier signal important : ne pas accepter ce soi-disant rôle passif de «no man's land» – entre les régions métropolitaines de Zürich, Bâle et Genève – qui lui a été attribué par «Studio Basel». Une région peut être qualifiée de métropolitaine lorsque ses activités débordent des frontières du pays. Les réseaux urbains qui se situent hors des régions métropolitaines ont, avant tout, une orientation régionale, tout au plus nationale. Or, certaines régions moins urbanisées telles que le Gros de Vaud et Fribourg ne doivent pas être considérées comme les «parcs de la Suisse urbaine». Les abandonner à leur sort économique n'est pas acceptable aux yeux de la population ceci d'autant plus que l'Office fédéral de la statistique table sur une croissance de la population fribourgeoise la plus importante de Suisse d'ici à 2040 (+22% contre +2% pour la Suisse). Dans le même ordre d'idée, la vision d'«Avenir Suisse» qui considère que la Suisse se compose aujourd'hui de six régions métropolitaines sans liens entre elles est aussi radicale et inacceptable que celle de l'étude «Studio Basel».

L'ODT propose une vision différente dans son projet de territoire pour une «Suisse dynamique et solidaire» en se basant sur un système urbain en réseau. La métropolisation de la Suisse – qui accorde un avantage certain aux grandes villes par rapport au reste du territoire, doit être contrebalancée par une tendance inverse centrée sur un développement plus équilibré et plus durable. Le canton de Fribourg peut se positionner dans ce projet de territoire national et y jouer un rôle actif. Des réflexions politiques et territoriales adéquates doivent être entamées et mises en œuvre. La DAEC, en accord avec le Conseil d'Etat fribourgeois, a demandé à un groupe de travail pluridisciplinaire de réfléchir sur le thème d'une politique territoriale active de l'Etat qui prenne en compte la revalorisation des terrains en mains publiques et la réservation de terrains industriels stratégiques d'intérêt cantonal et national.

Le travail de révision de la loi fribourgeoise sur l'aménagement du territoire et les constructions s'est également fixé comme but de garantir un soutien accru à une politique territoriale qui propose une utilisation modérée du sol, un développement harmonieux à tous les échelons et qui assure une bonne coordination entre les politiques de mobilité, d'urbanisation et d'environnement. La révision de cette loi doit favoriser le développement durable du canton dans son ensemble afin que Fribourg puisse se développer économiquement et socialement sans impact négatif sur l'environnement. ■

Comité Pro Galmiz

En réaction aux oppositions au projet d'implantation de l'entreprise pharmaceutique Amgen à Galmiz, le comité de soutien «Pro Galmiz» a été créé pour rendre public les aspects positifs d'une telle implantation et pour signaler à l'entreprise qu'elle est la bienvenue dans la région. Le comité est composé de la présidente de l'association des communes du Lac, du directeur de la Chambre d'agriculture friourgeoise, du doyen du décanat des sciences de l'Université de Fribourg, du directeur de l'Union patronale du canton de Fribourg, du directeur de la Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie et du syndic de la commune de Galmiz. Plus de 3000 personnes se sont inscrits sur la liste des adhérents. collage regrette que le comité de soutien n'était pas atteignable pour une prise de position, mais résume ci-dessous les «20 raisons en faveur de Galmiz» avancés par ce dernier :

- A terme, 1200 nouvelles places de travail sur le site de Galmiz, dont plus de la moitié sont destinées à des personnes hautement qualifiées
- Du travail pour les entreprises de la région: construction des installations de production, soutraiance, services aux entreprises
- Des avantages à long terme: investissements, attractivité de la région, un pôle de production et de recherche qui bénéficiera aux hautes écoles et aux universités, des nouvelles perspectives de carrières professionnelles pour les jeunes
- Une situation idéale: une augmentation insignifiante de la circulation dans les villages grâce à l'autoroute, une nature du sol difficile pour la culture des légumes, des terrain hors des zones dignes de protection et situés dans un pôle de développement économique d'importance cantonale
- La protection de l'environnement garantie: collaboration avec les organisations écologiques, création de surfaces de compensation écologique, accessibilité des places de travail par les transports publics, pas de risques ou de nuisances supplémentaires
- L'aménagement du territoire assuré: respect du droit fédéral et cantonal, compensation des surfaces d'assolement
- Une entreprise de haute renommée: réputation mondiale, contact intensif entre le Conseil d'Etat et l'entreprise

11

Inserat



Departement Bau, Verkehr und Umwelt

Engagieren Sie sich mit uns für unsere Gesellschaft und für eine nachhaltige Entwicklung des Lebens- und Wirtschaftsraums Aargau. Wir planen und bauen, beraten und realisieren. Auf moderne Führung und ein attraktives Umfeld für unsere Mitarbeitenden legen wir grossen Wert.

Die Sektion Grundlagen und Kantonalplanung in der Abteilung Raumentwicklung ist zuständig für die Bereitstellung von Planungsgrundlagen, für die Agglomerationspolitik, für den kantonalen Richtplan und für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit. Sie als

Raumplaner/in oder Ökonom/in (80%)

beteiligen sich zusammen im Team an der zukünftigen Entwicklung des Raumes Aargau und bearbeiten selbständig raumplanerische Grundlagen und Studien. Sie leiten die Umsetzung der Agglomerationsprogramme Verkehr und Siedlung im Kanton Aargau, die grenzüberschreitende Zusammenarbeit mit dem Kanton Zürich sowie interne Projekte. Das Verfassen von Stellungnahmen zu kantonalen und eidgenössischen Richt- und Sachplänen, Konzepten, Rechtserlassen und Fachplanungen ist ein wichtiger Bestandteil dieser anspruchsvollen Aufgabe.

Sie benötigen ein abgeschlossenes Studium (ETH/UNI), eine Zusatzausbildung und Praxis in der Raumplanung. Ein ökonomisches Grundwissen und Interesse sowie Vorkenntnisse im Planungs- und Baurecht sind von Vorteil. Arbeitsgruppen und Projekte haben Sie bereits erfolgreich geleitet. Sie sind eine initiative, kreative, offene und teamorientierte Persönlichkeit, strukturieren komplexe Sachfragen klar und arbeiten gerne als Generalist/in in einem politischen Umfeld. Gute Kommunikationsfähigkeiten – mündlich wie schriftlich – runden Ihr Profil ab.

Interessiert? Dann richten Sie Ihre Bewerbung bis 11.03.06 an Sarah Wermelinger, Leiterin Personalmanagement, BVU, Generalsekretariat, Entfelderstr. 22, 5001 Aarau. Für Auskünfte steht Ihnen Jörg Hartmann, Leiter Sektion Grundlagen und Kantonalplanung, 062 835 33 11, gerne zur Verfügung.